



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Du Conseil Communal de Rolle

Présidence: M. Arthur Petit, Président

Séance ordinaire du **11 octobre 2016**

Considérant que le préavis municipal N° 5 concernant:

Amendements au Règlement du Conseil communal

a été porté régulièrement à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

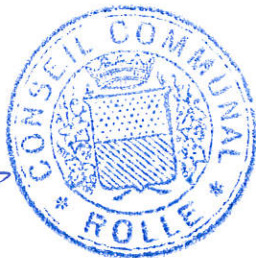
- vu le préavis de la municipalité du 11 juillet 2016
- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Décide

- 1- De modifier la teneur de l'article 38, second paragraphe, du Règlement du Conseil communal comme suit:
«Cette commission est composée de 5 membres au moins. Ils sont désignés pour la durée de la législature».
- 2- De modifier la teneur de l'article 39, second paragraphe, du Règlement du Conseil communal comme suit :
«Cette commission est composée de 5 membres au moins. Ils sont désignés pour la durée de la législature».
- 3- De requérir l'approbation cantonale utile auprès de la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 11 octobre 2016

Le Président
Arthur Petit



La Secrétaire
Violaine Cherpillod